

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Présents : GEROME Jean Daniel, GARRET Laurent, BORONT Mickaël, BLEU Sylvain, COLLAS Josette, GACON Anne, HUGUENOT Yvette, KUENY Stéphane, RAPENNE Emilie, ROBERT Aude, TALGUEN Manon

La séance est ouverte à 20h30

1) Décision modificative budgétaire :

Le conseil procède à une ouverture de crédit de **1 500 € au chapitre 21 en investissement** pour le remplacement de la débroussailleuse. Cette somme sera reportée au budget 2026.

2) Sentier de randonnée:

Plusieurs sentiers de randonnées balisés reliant Jasney aux villages voisins ont été mis en place. Sur la demande présentée par la com de com, **le conseil émet un avis favorable à l'inscription du circuit dénommé Les belles Vues (reliant Jasney à Dampierre-lès-Conflans) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR)**. La commune autorise la com de com à procéder au conventionnement relatif à la gestion et l'entretien de cet itinéraire proposé à l'inscription départementale.

3) Terrains à bâtir :

Les travaux de viabilisation des 3 parcelles route de Melincourt sont achevés et celles-ci peuvent dorénavant être proposées à la vente. **Par délibération, le conseil fixe le prix de vente des 3 lots** respectivement d'une surface de 999 m², 1 280 m² et 1 330 m² à **16 € le m²**. La parcelle située route d'Anjeux à la place de la maison Bonin et d'une surface de 648 m² est également proposée à la vente **pour un prix de 16 € le m²**. Des panneaux seront installés pour faire connaître ces propositions de vente aux personnes de passage.

4) Travaux en milieu aquatique :

L'Association Foncière va effectuer des travaux de faucardage le long du ruisseau du Breuil. En parallèle, la commune fera procéder aux mêmes travaux le long du ruisseau du Moulin sur un linéaire de 200 m. Des devis seront demandés aux entreprises compétentes. Le conseil autorise le Maire à signer le dossier « Travaux en milieu aquatique » de la DDT.

5) Questions diverses :

- Suite à un dégât matériel lors d'une location de salle, le conseil accepte le règlement par chèque du préjudice par le locataire.
- L'aide départementale pour les travaux de voirie 2025 se monte à **4 635€**.

La séance est levée à 22h 15